



ESPACES VERTS : ACCESSIBILITÉ DU PUBLIC

Bruxelles, la verte... Selon différentes sources (cadastre, Bruxelles-Environnement), près de la moitié de la surface du territoire régional correspond à des espaces verts. Ceux-ci sont de nature diverse : parcs, zones humides et plans d'eau, bois, forêts, friches, champs, prairies, jardins privatifs ou encore, grands domaines privés. S'ils ont tous une importance cruciale pour la faune et la flore régionale, seuls les espaces verts accessibles pour le public jouent un rôle social important en terme de qualité de vie, en tant qu'espaces de jeux, de rencontre et de détente. Ce rôle s'avère particulièrement important à l'échelle d'une ville telle que Bruxelles où plus de 63% de la population n'a pas accès à un jardin privé (INS, 2001).

Pourtant, une étude récemment menée afin d'identifier les espaces verts et les espaces récréatifs accessibles au public a permis de montrer qu'une part majoritaire de la superficie verte de Bruxelles correspond à des espaces (privés ou publics) non accessibles de droit ou de fait au public.

L'étude a répertorié les espaces verts et espaces récréatifs accessibles selon une typologie simple, liée essentiellement à la fonctionnalité de l'espace :

→ La catégorie « Bois » correspond à des espaces fortement verdurisés et où les arbres prédominent largement. L'activité majoritaire y est la promenade. Ils correspondent à la catégorie la plus importante en superficie (58%), ce qui s'explique par l'importance de la Forêt de Soignes ;

→ La catégorie « Espaces publics majoritairement verdurisés » correspond à des espaces aménagés où le « vert » est prédominant et potentiellement varié (arbres, arbustes, fleurs, pelouses...). Les activités possibles sont diverses : promenade, jeux, lecture, rencontres... Ils représentent 34% de la superficie (64% du nombre) ;

→ Une catégorie se rapporte exclusivement aux « cimetières » lesquels constituent souvent de véritables espaces verts, au caractère néanmoins particulier. Ils représentent 5% de la superficie ;

→ Les espaces restants se partagent entre les catégories « friches » (1% de la superficie) et « espaces publics majoritairement minéralisés » (2% de la superficie). Les premières incluent des espaces publics qui ne sont pas aménagés pour accueillir le public mais accessibles dans les faits. Les seconds correspondent à des squares, places, parvis, ... où une activité récréative est possible et qui ont dès lors un rôle comparable aux espaces verts en terme de récréation et de socialisation.

802 de ces espaces, couvrant une superficie d'environ 3 000 hectares (voiries et bâtiments éventuels compris, soit près de 18,5% de la superficie de la Région), ont été identifiés. Les plus importants (en surface) sont situés dans la seconde couronne de la Région. 35% d'entre eux comprennent une aire ludique et/ou sportive.

Ces chiffres doivent néanmoins être nuancés dans la mesure où certains des espaces privés, non repris ici, sont parfois accessibles à tous dans les faits (campus universitaires, complexes de logements ou cités intégrant des espaces verts et aires de jeux).

Espaces verts et espaces récréatifs accessibles au public : localisation et typologie

SOURCE : BRAT, 2009

